

Il est difficile pour un ministériel de prendre la parole après le ministre parce que celui-ci a traité à fond tous les points. Cependant, je voudrais étayer ses propos pour m'assurer qu'on ne parlera plus de cachotterie de la part de l'Agence.

L'Agence publie un exposé annuel de ses activités et le comité de l'aide au développement fait aussi une déclaration annuelle. Au sein de ce comité, les autres donateurs étudient à fond l'action du Canada sous le rapport de l'aide internationale. De plus, le président de l'ACDI a souvent parlé en public des activités de l'Agence, au Canada et à l'étranger. Le nombre de critiques formulées par les députés ainsi que les autres commentaires exprimés ces dernières semaines au sujet du programme d'aide, montrent à quel point l'Agence se soucie peu de s'entourer de mystère. Il est évident que les députés ont formulé des commentaires sur des déclarations publiques de l'ACDI. Si ces déclarations sont publiques, comment dire que l'ACDI agit secrètement?

A plusieurs reprises récemment, j'ai constaté que les députés de l'opposition se servent des journaux comme référence. A mon avis, c'est très dangereux parce qu'à ma connaissance, aucun journal n'a jamais prétendu être suffisamment objectif pour qu'on puisse s'en servir comme document de référence à la Chambre des communes.

Par exemple, lors d'une visite à Cuba en 1974 pendant laquelle le Canada était censé avoir signé un accord secret, du moins c'est ce que prétendait un critique de la presse, M. Gérin-Lajoie était accompagné de trois journalistes et d'une équipe cinématographique, qui ont fait des reportages sur tous les détails de cette visite officielle. On a cité bien des articles de journaux à la Chambre sur le secret dont s'entourerait l'ACDI; pourtant, lors de sa visite, le groupe était accompagné de membres de la presse, de même que d'une équipe cinématographique. Si l'ACDI est censé être un organisme secret, il ne joue certainement pas bien son rôle. Toute personne qui affirme que l'ACDI agit en secret devrait vérifier ce qu'elle avance au lieu de se servir des journaux pour étayer ses arguments, comme l'ont fait les députés jusqu'ici.

Ces trois dernières années, l'ACDI a organisé deux grandes réunions de consultation internationale qui ont rassemblé des représentants des pays en voie de développement et, encore une fois, la presse a pu assister aux réunions. Si l'agence doit agir en secret, elle ferait mieux de changer son comportement, car elle n'est pas très cachottière.

Comme l'a déclaré le président de l'ACDI après une réunion de ce genre, ces réunions visent à garantir que l'ACDI écoute ceux avec qui elle collabore à des programmes de développement. Après une de ces réunions tenue en octobre 1972, l'ACDI a entrepris une étude globale de son programme et de ses politiques d'aide au développement. Elle a pris la peine de publier de l'information sur ces réunions et de présenter des exposés annuels des activités de l'année pour montrer comment elle dépense son argent, où elle le dépense et qui en profite. J'ai bien peur que le mot «secret» ne s'applique pas du tout à l'agence.

• (2100)

Si nous avons consacré cette journée à examiner l'avenir de l'ACDI ou l'avenir de la politique étrangère du Canada, à nous demander s'il faut partager nos ressources naturelles avec les pays en voie de développement, au lieu de leur donner une aide alimentaire ou technique, ou encore s'il faut, aller jusqu'à partager certains produits comme le pétrole avec certains pays, surtout les économi-

ACDI

quement faibles, pour qui il est difficile de payer les prix gonflés, nous aurions, je pense, examiné des thèmes qui en valent réellement la peine, au lieu de parler d'un organisme sur lesquels des renseignements quant à son activité et ses dépenses sont accessibles à quiconque, aussi bien que ceux qui touchent à n'importe quel ministère de l'État, du ministère de l'Agriculture ou des Finances, par exemple, un organisme qui rend directement compte à la Chambre, comme les députés le savent. Si l'Agence n'avait pas à rendre de compte directement à la Chambre, nous en verrions de toutes les couleurs, tandis que nous n'avons entendu que quelques instances des députés de l'opposition qui veulent plus de renseignements.

Sérieusement, je constate qu'un des défis de mon emploi est de chercher quelque chose dans toutes les sortes de publications qui me parviennent des divers ministères. J'ai maintes fois constaté, lorsque j'ai demandé des renseignements d'un service gouvernemental, qu'on me répondait promptement. On n'a jamais refusé de me donner l'information que je demandais et, je le répète, je reçois régulièrement des bulletins, des communiqués et des rapports de l'ACDI.

M. Brewin: N'avez-vous jamais reçu de mauvais rapports d'aucune sorte, pas même un seul?

M. Anderson: Nous sommes parfois débordés de documentation qui nous parvient de ces organismes.

Une voix: Naïf.

M. Anderson: Je crois que la question des cachotteries, même si elle est fort intéressante, ne vaut peut-être pas le temps que nous lui avons consacré aujourd'hui.

Je suggère également, si les députés de l'opposition s'intéressent à la question, que nous décidions un jour quelle orientation devrait prendre l'ACDI et quelle forme devrait prendre cette orientation. Je suis heureux de voir que les députés de l'opposition sont d'accord, parce que c'est de cette façon que nous devrions procéder.

Une voix: Pourquoi ne pas le faire aujourd'hui?

M. Anderson: J'appuie les déclarations du ministre. J'appuie la position de cette agence gouvernementale tout comme celle des autres agences, et je suis très heureux d'entendre certains députés de l'opposition nous donner l'assurance que nous discuterons un jour de cette question. Nous comprenons tous l'importance de ce programme et que notre rôle en tant que Canadiens est d'aider les autres pays dans une large mesure. Je pense que nous sommes tous d'accord pour partager une partie de nos richesses avec les pays moins fortunés que nous.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser tout de suite, tout comme ceux qui m'ont précédé, que j'appuie sans restrictions le principe de l'aide à l'étranger. Le ministre n'a rien à craindre sur ce chapitre. Les députés de notre parti, en fait les députés de tous les partis, lui en ont fourni amplement la preuve. Nous sommes tous d'avis ici que le Canada est disposé à partager ses richesses avec les pays moins fortunés. Pourtant nous voulons être certains, et les Canadiens en général veulent l'être aussi, et nous voulons pouvoir leur assurer que l'argent de leurs impôts sert une bonne cause, quel que soit l'endroit où il va.

Pour ce qui est du comportement cachottier—je vois que le député qui m'a précédé, le député de Comox-Alberni (M. Anderson) s'est éclipsé, en cachette—nous ne voulons pas parler de l'ACDI, mais du gouvernement, qui refuse de